

## Dossier spécial

## Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire : quelle ouverture à la participation locale pour la forêt publique?

Hanneke Beaulieu<sup>a</sup>, Guy Chiasson<sup>b</sup>, Annie Montpetit<sup>c</sup>,  
Mireille Blandine Tchola Sênayi<sup>d</sup>

DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v33n1.1714>

**RÉSUMÉ.** Ce texte décrit l'expérience des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), un mécanisme de participation à la gestion des forêts publiques locales au Québec. Notre recherche a comme objectif d'interroger dans quelle mesure ces TLGIRT permettent effectivement de renforcer le pouvoir des acteurs locaux sur la gestion de la forêt publique. Notre étude porte plus précisément sur les dynamiques de participation dans les tables locales de trois régions du Québec : l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière. Par l'entremise d'une série d'entrevues réalisées avec des intervenants de ces TLGIRT, nous avons tracé un portrait nuancé de ces dynamiques de participation. Si, d'une part, le poids des experts (industriels forestiers, représentants du ministère des Ressources naturelles et des Forêts) reste bien présent et vient baliser la participation des autres acteurs, d'autre part, il émerge une construction lente de certains consensus entre les divers acteurs mobilisés par les tables locales.

**Mots clés :** Participation, forêt, tables locales de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire, Québec, régions

**ABSTRACT.** This paper describes the experience of the Local Integrated Land and Resource Management Panels (French acronym: TLGIRT), a participatory mechanism for local public forest management in Quebec. The aim of our research was to examine the extent to which these TLGIRT effectively strengthen the power of local players over public forest management. More specifically, our study focused on the dynamics of participation in local panels located in three Quebec regions: Outaouais, Laurentides and Lanaudière. Through a series of interviews with members of these TLGIRT, we were able to draw up a nuanced picture of these participatory dynamics. On the one hand, those considered experts (forest industry and representatives of the natural and forest resources ministry of Quebec) still carry considerable weight and shape the participation of the other players; on the other hand, we can see the emergence of a slow consensus-building process between the various players involved with the local panels.

**Key words:** Participation, forest, Local Integrated Land and Resource Management Panels, Quebec, regions

### Introduction

Ce texte interroge l'expérience récente des tables locales de gestion intégrée des ressources et du

territoire (TLGIRT). En nous appuyant sur l'expérience de personnes<sup>1</sup> qui participent aux TLGIRT, nous avons comme objectif de voir dans quelle mesure elles renforcent le pouvoir des

<sup>a</sup> Doctorante en sciences sociales appliquées, Université du Québec en Outaouais

<sup>b</sup> Professeur-chercheur, Université du Québec en Outaouais

<sup>c</sup> Chargée de projet, MRC de Pontiac, doctorante en sciences sociales appliquées, Université du Québec en Outaouais

<sup>d</sup> Diplômée de la maîtrise en sciences sociales du développement, Université du Québec en Outaouais

communautés et des populations locales dans la gouvernance de la forêt publique québécoise.

#### Contexte

Au Québec, la forêt est largement sous propriété publique, ce qui fait en sorte que, pour une majorité de régions québécoises situées à l'extérieur de la plaine du Saint-Laurent, les vastes territoires forestiers publics représentent un potentiel de développement fort important (Chiasson et collab., 2018).

Depuis environ 200 ans, l'État québécois a laissé le soin aux industriels forestiers de mettre en valeur ce patrimoine forestier. En effet, à compter de la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, l'État a concédé de vastes territoires publics qui servaient pour alimenter principalement l'industrie du bois équarri et du sciage au cours de ce siècle, et celle des pâtes et papiers au siècle suivant (Gaudreau, 1999).

Ce vieux régime des concessions forestières a progressivement été abandonné dans les années 1970, cédant sa place aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), qui sont venus resserrer les responsabilités des industriels en matière d'aménagement (Bouthillier, 2001). Cette transition a été officialisée par la *Loi sur les forêts* de 1986.

Au cours des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, industriels privés et, éventuellement, experts de l'État (Castonguay, 2016) ont prédominé dans la gouvernance de la forêt publique. L'emprise de ces deux catégories d'acteurs a laissé peu de place aux autres acteurs et usagers issus des communautés environnantes dans la prise de décision sur la forêt publique (Howlett et Rayner, 2001). Il faudra attendre les années 1990 avant que le gouvernement du Québec adopte des mesures plus délibératives en matière de gestion de la forêt publique (Tardif et collab., 2017). En effet, une bonification de la *Loi sur les forêts* de 1986 a obligé les industriels titulaires de CAAF à informer les autres usagers de la forêt des travaux d'aménagement planifiés (Bouthillier et Roberge, 2007). Des exigences semblables ont aussi découlé des processus de certification forestière dans lesquels les industriels se sont engagés de plus en plus à la même période.

Afin de répondre à ces exigences croisées, certains industriels ont accepté de mettre sur pied une première génération de tables de gestion intégrée des ressources (Leclerc et Andrew, 2013; Martineau-Delisle et Nadeau, 2010), qui se voulaient un premier forum où une pluralité d'usagers du territoire forestier public était appelée à se prononcer sur la planification des usages des forêts publiques locales.

Le tournant des années 2000 a toutefois marqué un moment charnière pour la gouvernance de la forêt publique québécoise. D'abord, des attentes non comblées ont généré un désarroi grandissant parmi les acteurs régionaux. Ensuite, en 1999, le documentaire-choc *L'erreur boréale* de Robert Monderie et Richard Desjardins a contribué à miner fortement la confiance du public autant dans les pratiques d'aménagement de la forêt publique que dans la gestion de celle-ci par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts<sup>2</sup> (ci-après, nommé « le Ministère ») (Bernard, 2021).

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (appelée officieusement commission Coulombe), mise sur pied à la suite de cette polémique pour rétablir la confiance du public, a proposé des changements majeurs ayant comme objectif « la décentralisation, la transparence et la participation active des acteurs régionaux et locaux à la gestion forestière » (Commission Coulombe, 2004, p. vii). L'État québécois paraissait accepter plusieurs constats critiques de la commission Coulombe et partager les objectifs de la réforme proposée.

Ainsi, après 2006, une série de mesures inspirées des recommandations de la Commission ont été mises en branle. Ces mesures incluaient la mise en œuvre d'une nouvelle modalité d'allocation des volumes de bois aux industriels (les garanties d'approvisionnement), qui diminuait, dans une certaine mesure, les volumes de bois attribués aux industriels. La réforme a également entraîné la mise en place de deux forums, les TLGIRT à l'échelle locale et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) à l'échelle régionale. La création de forêts de proximité a aussi été proposée comme mesure. La notion de *gestion intégrée* évoquée par ces nouvelles

entités supposait à la fois l'intégration de ces multiples acteurs ainsi que les divers ressources et intérêts (fauniques, paysages, biodiversité, écosystème, etc.) qu'ils défendent.

La mise en place de premiers forums locaux dans les années 1990 et leur consolidation dans la décennie 2000 ont ouvert la possibilité de considérer la forêt publique comme un nouveau territoire de participation. Dans cet article, nous examinons si les mécanismes de participation implantés par l'État dans la foulée de la commission Coulombe réussissent réellement à infléchir significativement le régime forestier et son mode de gouvernance habituel, dominé par les acteurs sectoriels (industriels et représentants du Ministère). Est-ce que ces mécanismes participatifs permettent un repartage du pouvoir de façon à accroître significativement la place des membres des communautés dans la gouvernance forestière?

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse en prenant le cas des TLGIRT. Plus précisément, nous nous appuyons sur les résultats d'une étude que nous avons réalisée en partenariat avec la MRC de Pontiac, en Outaouais. Cette étude inclut les TLGIRT de trois régions québécoises qui ont accepté de participer au projet : Lanaudière, les Laurentides et l'Outaouais.

### *Les TLGIRT comme lieux de participation*

Dans la mesure où elles permettent à des acteurs autres que les traditionnels experts de l'État et de l'industrie de prendre part à la gestion et à la planification des forêts publiques locales, les TLGIRT peuvent être considérées comme des lieux de participation (Bouthillier et collab., 2022). Ces acteurs sont notamment :

- des représentants de communautés autochtones, de MRC, de zones d'exploitation contrôlée (ZEC), de réserves fauniques et de conseils régionaux de l'environnement;
- des titulaires de permis de pourvoirie, d'exploitation acéricole et d'activités récréotouristiques invités à y siéger;
- des industriels titulaires de garanties d'approvisionnement sur le territoire.

Des fonctionnaires du bureau régional du Ministère participent aux travaux des TLGIRT à titre d'observateurs, sans droit de vote.

Des recherches antérieures sur les TLGIRT soulignent la difficulté de ces tables à promouvoir une gestion du territoire qui serait réellement *intégrée*. Les chercheuses Bernard et Gélinas (2020), constatant la place prédominante de la récolte du bois, suggèrent qu'on les désigne plutôt comme des « tables de gestion intégrée des ressources forestières » (p. 301). Cette proposition vient confirmer le peu de pouvoir des acteurs défendant des intérêts autres que la récolte du bois.

Pour sa part, l'analyse de Lindsay-Fortin (2017) des tables de la région Capitale-Nationale rappelle que, selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), le Ministère doit considérer les avis des TLGIRT dans la planification, mais n'a pas l'obligation d'intégrer ces recommandations. Lindsay-Fortin (2017), à l'instar des travaux de Tardif et ses collègues (2017), tend à montrer la prédominance des acteurs du secteur du bois et l'absence de pouvoir des parties prenantes défendant des intérêts ou des ressources autres que la récolte de bois. Ces travaux convergent vers un constat voulant que la participation dans les TLGIRT ne permette pas vraiment de redistribution du pouvoir significative entre les acteurs sectoriels traditionnels et les autres parties prenantes.

Nous souhaitons toutefois nuancer quelque peu l'idée que la participation dans les TLGIRT ne fait que confirmer les pouvoirs prédominants des acteurs du secteur du bois. En nous intéressant à comment les différents acteurs rencontrés vivent cette participation, nous constatons qu'il y a, d'une part, des frustrations importantes découlant des limites imposées à la participation des parties prenantes défendant des intérêts autres que la récolte de bois. D'une autre part, la quasi-totalité des membres consultés a tout de même exprimé une volonté de continuer à participer à leur TLGIRT et l'ont présentée comme un lieu où il est possible de construire des consensus locaux.

Afin de mieux comprendre ce paradoxe, nous présentons d'abord la méthodologie. Ensuite, nous rappelons certaines précisions sur les TLGIRT

québécoises et sur leur intégration dans le régime qui gouverne la forêt publique québécoise. Puis, nous présentons les importantes barrières à la participation qui viennent limiter le pouvoir exercé par les parties prenantes extérieures au noyau dur forestier. Enfin, nous soulignons les traces d'un pouvoir d'action concertée qui se construit, malgré les limites imposées à la pleine participation de certains acteurs.

## 1. Méthodologie

Notre étude s'insère dans un projet de recherche plus large piloté par la MRC de Pontiac, qui agit comme mandataire de la TLGIRT de l'Outaouais, et dans lequel cette table, ainsi que les TLGIRT de deux autres régions du Québec – Lanaudière et les Laurentides – ont collaboré. Ce projet, soutenu par le Ministère, visait à cerner la démarche participative des tables locales pour éventuellement proposer des améliorations.

Notre équipe de recherche s'est ajoutée lors de la phase 2 du projet, qui visait à approfondir la compréhension des enjeux identifiés lors de la phase 1 et à entamer des réflexions sur des pistes de solution à ces enjeux.

Dans le cadre de cet article, nous avons procédé à une analyse de contenu provenant de 17 entrevues semi-dirigées menées auprès de :

- 8 membres de TLGIRT dans Lanaudière, les Laurentides et l'Outaouais (entrevues M);
- 3 responsables des TLGIRT auprès du Ministère (entrevues R); et
- 6 coordonnatrices et coordonnateurs de TLGIRT à travers le Québec (entrevues C).

Ces 17 entrevues, d'une durée moyenne de 1 heure, ont eu lieu en mode virtuel sur la plateforme Zoom au cours des mois de septembre et d'octobre 2021.

Conformément à la nature partenariale du projet, la collecte de données et l'analyse ont été réalisées de façon conjointe par l'équipe de recherche et par une chargée de projet de la MRC de Pontiac. Au-delà des constats pour l'amélioration des pratiques participatives des TLGIRT, les entrevues ont également permis de voir la cohabitation

de dynamiques de participation en apparence différentes, que nous présentons dans cet article.

## 2. La gestion intégrée dans le régime forestier du Québec

La gestion intégrée du régime forestier qui fera l'objet de cet article découle d'un ensemble de réformes du régime forestier annoncées par le gouvernement et faisant suite aux recommandations de la commission Coulombe de 2004. Nous présentons ici trois mesures de cette réforme qui visaient à mieux incorporer les acteurs des territoires dans la gouvernance de la forêt publique : les CRRNT, les TLGIRT et le programme des forêts de proximité.

### *Les CRRNT*

À ce titre, la création des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) est importante : elles obtiennent comme mandat de planifier, à l'échelle régionale, l'utilisation du territoire public et des diverses ressources qui s'y trouvent. Des représentants de différentes catégories d'utilisateurs du territoire public (industriels, pourvoyeurs, groupes de conservation, chasseurs, trappeurs, élus locaux, communautés autochtones, etc.) sont appelés à siéger au conseil d'une CRRNT. Ces derniers participent à l'élaboration d'un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) soulignant les enjeux et priorités régionaux, et orientant ainsi l'allocation de fonds à des projets pour y répondre (Tardif et collab., 2017).

### *Les TLGIRT*

Les CRRNT étaient également responsables de chapeauter une autre instance de concertation : les TLGIRT, qui sont toujours actives et agissent à l'échelle locale. En effet, même si une première génération de tables de gestion intégrée existait depuis quelques années dans certaines régions (Leclerc et Andrew, 2013), la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* va les rendre obligatoires pour l'ensemble des unités d'aménagement du territoire public québécois.

Les TLGIRT, auxquelles les divers usagers des forêts publiques locales sont invités à siéger, sont appelées à intervenir dans la planification à cette

échelle. Plus précisément, elles peuvent soulever certains enjeux et des changements dans le cadre des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), qui sont sous la responsabilité du bureau régional du Ministère.

#### *Le programme des forêts de proximité*

La réforme forestière comportait une troisième mesure allant dans le sens d'une participation plus grande des acteurs du territoire à la gestion de la forêt publique. Il s'agit de permettre au Ministère de délimiter des parcelles de territoires forestiers du domaine de l'État en forêts de proximité. Les acteurs locaux (MRC, communautés autochtones) pourraient obtenir le droit de gérer et de mettre en valeur ces parcelles situées à proximité de leur territoire. L'annonce de ce programme a suscité beaucoup d'espoir : les acteurs publics locaux pourraient jouer un rôle accru dans la gestion de la forêt publique et cette décentralisation ouvrirait sur de nouvelles retombées de développement. De nombreux projets issus des acteurs locaux ont été déposés à la suite de l'appel du gouvernement en 2011.

#### *Rétrécissement des réformes depuis 2013*

La réponse du gouvernement aux projets de forêts de proximité n'est jamais venue, ce qui nous permet de croire que le programme avait finalement été abandonné par le gouvernement (Beaulieu et collab., 2021). En dépit du fait qu'il y a des initiatives de foresterie communautaire (p. ex., au Saguenay et dans les Hautes-Laurentides; Bissonnette et collab., 2020), ce n'est qu'en 2019 qu'un projet de forêts de proximité a été lancé par la MRC d'Abitibi-Ouest (BFEC, 2019). Pour l'instant, cette première initiative n'a pas été suivie par d'autres projets de forêts de proximité, ce qui sème un doute sur la volonté du gouvernement d'ouvrir sur un rôle plus grand pour les acteurs locaux dans la forêt publique.

La mise au rancart presque complète des forêts de proximité était annonciatrice d'un certain rétrécissement des réformes du régime forestier, qui s'est manifesté après 2013. En 2014, dans le cadre d'une révision de sa politique de gouvernance régionale, le gouvernement québécois a supprimé les conférences régionales des élus (Fortin et Brassard, 2015),

ce qui a entraîné la disparition des CRRNT, qui étaient sous l'autorité de ces conférences régionales (Chiasson et collab., 2020). À la suite de cette disparition, les TLGIRT ont été mises en suspens pour environ un an, puis ont repris du service en 2015, désormais sous l'autorité des MRC.

Sous cette nouvelle architecture, les TLGIRT sont, en quelque sorte, les seules survivantes d'une série de mesures complémentaires qui visaient à mieux incorporer par divers moyens les acteurs des territoires dans la gouvernance de la forêt publique. Ainsi, l'espoir de désenclaver le régime forestier est largement reporté sur ce seul dispositif : les TLGIRT. Or, la participation telle qu'elle est vécue dans les tables locales permet-elle effectivement un nouveau partage du pouvoir forestier avec les acteurs territoriaux?

### **3. Le paradoxe de la participation dans les TLGIRT : naviguer entre le pouvoir inégal et la construction d'une capacité d'action commune**

Les entrevues réalisées auprès de personnes participant aux TLGIRT de trois régions du Québec (Outaouais, Laurentides et Lanaudière) montrent des différences significatives entre chacune des tables, tant en matière des points de vue que des façons de fonctionner.

À titre d'exemple, certaines TLGIRT ont fait le choix de limiter leurs discussions sur les grands principes de l'aménagement forestier local, laissant les débats sur les cas spécifiques à d'autres instances d'harmonisation. D'autres tables locales accordent une place importante à ces cas et discutent de chantiers, de calendriers de coupe et de routes forestières, en plus des principes généraux.

Malgré ces choix différents sur la portée de la participation, certaines lignes de force se dégagent des entrevues et permettent de faire certains constats plus transversaux sur comment se vit la participation dans le cadre des TLGIRT de ces régions.

Une série d'entrevues supplémentaires, réalisées avec six coordonnatrices et coordonnateurs de TLGIRT de diverses autres régions, permet de voir que plusieurs de ces constats ont des échos au-delà



des trois régions retenues. Ces constats, qui seront présentés dans les deux sous-sections suivantes, apportent une définition nuancée de la participation dans les tables locales analysées. Cette définition met en avant autant les limites importantes qui s'imposent à la pleine participation des acteurs représentant des intérêts non ligneux que le travail non négligeable de construction d'une capacité d'action commune à l'échelle de l'une ou de l'autre des TLGIRT à l'étude.

### 3.1 Une participation ramenée à de la consultation

D'emblée, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui encadre les TLGIRT prévoit un rôle principalement consultatif pour ces dernières. Comme stipulé dans cette loi, c'est le Ministère qui est responsable de la planification forestière. Cela veut dire en pratique que c'est le bureau régional (soit la Direction générale régionale) du Ministère qui est responsable de déterminer le contenu du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) qui guide les travaux d'aménagement sur le territoire de l'unité d'aménagement forestier.

Certes, les TLGIRT ont la possibilité et le mandat de proposer des changements au PAFI sous forme d'objectifs locaux d'aménagement (OLA). Cependant, comme explicité dans le dernier *Guide de la TLGIRT* (Bernier et Le Goff, 2018), le Ministère, par l'entremise de sa Direction générale régionale, doit considérer les changements proposés, mais n'est pas tenu d'aucune façon de les inscrire dans la planification. Cette définition du mandat des TLGIRT a tendance à favoriser des dynamiques où la participation est ramenée à de la consultation, ce qui laisse à peu près intacte la répartition inégale du pouvoir de décision.

Cette situation fait dire à certains que, finalement, la forêt publique continue d'être gérée par « le même monde » (entrevue M7), c'est-à-dire par l'industrie forestière.

#### 3.1.1 La prédominance des intérêts forestiers

Un premier constat partagé par de nombreux participants interrogés est que, malgré la référence

à la gestion intégrée des ressources et du territoire dans leur nom, les TLGIRT arriveraient mal à intégrer et à considérer pleinement l'ensemble des ressources sur un territoire. En 2018, dans le contexte des tables locales, le Ministère précisait que :

La création du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a modifié la portée de la gestion intégrée des ressources et du territoire abordée à la table en excluant les ressources telles que les mines et les énergies, relevant d'un autre ministère, et en ciblant davantage les enjeux associés à la forêt et à la faune (Bernier et Le Goff, 2018, p. iv).

Mais, même en tenant compte de cette précision, les TLGIRT interrogées parviennent difficilement à intégrer les différentes considérations forestières et fauniques au-delà de celles liées à l'approvisionnement en matière ligneuse. Un membre mentionne à cet effet qu'il regrette qu'il n'y ait pas de biologiste siégeant à sa table locale (entrevue M8). Un autre souligne qu'il n'y a jamais eu de représentant de la faune du Ministère à sa TLGIRT (entrevue M6). Un coordonnateur croit qu'un représentant du ministère de l'Environnement et des Changements climatiques devrait siéger à sa table, car certains enjeux discutés relèvent de celui-ci (entrevue C3).

D'autres membres déplorent que leurs intérêts soient souvent ignorés : on considère trop peu les impacts économiques et les bienfaits d'activités autres que l'industrie forestière, par exemple le récréotourisme – dont la motoneige – et la villégiature, qui sont par ailleurs des activités pouvant avoir une présence à plus long terme. Selon un participant, la planification doit désormais se projeter sur trois ans, ce qui offre une meilleure prévisibilité à l'industrie forestière, mais est problématique pour les considérations fauniques (entrevue M6). Ce constat rejoint celui fait par Bernard et Gélinas (2020), qui, à la suite d'une enquête sur de nombreuses TLGIRT, concluent que ces tables devraient plutôt s'appeler des « tables de gestion forestière » pour clarifier le rôle qu'elles jouent réellement. Cette prédominance des préoccupations forestières – dont la pertinence sociale aujourd'hui semble remise en question (entrevue M5) – se traduirait de plusieurs façons qui concourent toutes à limiter la portée de la participation de certains acteurs.

Tout d'abord, plusieurs répondants soulignent la difficulté de faire valoir des intérêts ou des valeurs autres que ceux liés à la ressource forestière, surtout lorsque ceux-ci entrent en contradiction avec la récolte de bois. Selon la perception de ces répondants, il devient rapidement évident que les possibilités forestières et les volumes garantis aux industriels sont les objectifs principaux à respecter, et que tout autre enjeu ou préoccupation est considéré comme une contrainte secondaire à ceux-ci. Les TLGIRT semblent avoir peu ou pas de pouvoir pour modifier ces calculs : « On ne peut pas toucher à la possibilité forestière. Le lobbying industriel est puissant » (entrevue M7). Or, comme le souligne ce même répondant, la foresterie ne se réduit pas à répondre aux besoins de l'industrie du bois.

Pour un autre membre, la contribution économique de l'industrie forestière ne peut pas être le seul discours possible, car la forêt peut produire des retombées économiques par une diversité d'activités, même si certaines sont difficilement mesurables (entrevue M3). Cette prise de position est également partagée par une personne représentante du Ministère (entrevue R1).

Pour reprendre les propos d'un autre membre :

Même si c'est des nouveaux ingénieurs [forestiers] qui arrivent, on dirait que la mentalité demeure, que c'est à eux autres, [le territoire forestier] [...]. Je comprends qu'il y a beaucoup de jobs là-dedans [l'industrie forestière], mais nous autres aussi, on fait des jobs. C'est ce bout-là que je déplore [...]. On n'est pas respectés par le MFFP. Je ne sais pas d'où ça vient, la culture du MFFP, comme quoi il ne nous tient pas en compte [...]. On ne s'entend jamais, jamais nommer (entrevue M2).

Un répondant d'une autre TLGIRT évoque également la prépondérance de « vieilles cultures [forestières] qui datent de ses vieilles industries [forestières] » (entrevue M5).

Enfin, une personne assurant la coordination d'une table remarque que, lorsque des décisions forestières se prennent en amont des discussions et débats, il est

impossible, selon elle, de retrouver une réelle gestion intégrée à la TLGIRT (entrevue C4). De manière semblable, un membre estime qu'il ne peut pas y avoir de gestion intégrée lorsque tous les participants sont concentrés à minimiser les effets de la foresterie et des coupes forestières sur les intérêts qu'ils représentent, tout en tenant compte de situations futures qui impliquent fort probablement des négociations avec le Ministère ou les entreprises forestières (entrevue M5).

Ainsi, la place importante que prend la matière ligneuse pour les TLGIRT fait en sorte que les discussions et les réflexions sont souvent estimées de nature très technique et hermétique pour des acteurs n'ayant pas de formation en génie forestier. Comme le rapporte un membre, les membres de l'industrie et les représentants du Ministère utilisent fréquemment leur vocabulaire et leurs acronymes, et ne sont pas toujours conscients de leur propre jargon (entrevue M2).

Cette difficulté serait accentuée par le fait que plusieurs représentants autour de la table sont des bénévoles qui peuvent consacrer un temps limité à leur TLGIRT et à la préparation pour les rencontres (entrevue M3). Ainsi, dans bien des cas, le statut de *bénévole* deviendra un frein important qui ne favorise pas la capacité de plusieurs acteurs de s'approprier les connaissances techniques nécessaires pour comprendre la foresterie dans toute sa complexité et, ainsi, de participer pleinement et sans réserve aux discussions portant sur la planification de la ressource forestière. Cela est d'autant plus vrai pour les informateurs des plus petits organismes et associations, qui sont surtout représentés par des bénévoles (entrevues C4 et C5). En effet, plusieurs membres signalent une certaine gêne à s'exprimer publiquement à la TLGIRT en raison de ces barrières. Un membre mentionne effectuer des recherches en ligne lorsque les rencontres se déroulent en vidéoconférence (entrevue M4). D'autres membres notent une asymétrie importante entre le temps de parole des forestiers et celui des autres acteurs (entrevues M2, M3, M7, M8 et R3). Comme un répondant l'exprime sans détour :

Pour la table, le grand défi [...], c'est la force des forestiers contre le pouvoir des autres. Tu sais, il n'y a pas d'équivalence. Parce que, si tu

écoutes beaucoup, les forestiers, ils parlent beaucoup plus que les autres » (entrevue M2).

Selon un autre membre, plusieurs personnes n'expriment leurs frustrations qu'en privé, à l'extérieur du cadre de la TLGIRT (entrevue M3). Cela crée l'impression d'un important décalage de ressources et un rapport de force significatif entre les représentants bénévoles d'intérêts divers (faune, loisirs en forêt, conservation, trappe, etc.) et les représentants des industriels et du Ministère, qui ont le savoir technique et l'expertise nécessaires, et qui y font souvent appel pour défendre l'importance de la ressource ligneuse.

### 3.1.2 Les rapports avec le Ministère

Le deuxième constat fait par plusieurs répondants porte sur les rapports plutôt compliqués qu'entre-tiennent les TLGIRT avec le Ministère, qui, selon la Loi, a toujours le dernier mot et qui, selon plusieurs participants, démontre peu d'ouverture à de nouvelles approches plus sensibles aux spécificités locales.

Selon un membre interviewé, ce ne sont plus les forestiers, mais bien le Ministère qui constituerait la plus grande contrainte à sa TLGIRT (entrevue M5). En dépit de sa représentation régionale, « les gens sur le terrain sont souvent bien loin de la prise de décision » (entrevue M1). Cela amène des participants à déclarer que leur table locale est finalement « la table du MFFP » (entrevue C3).

Le pouvoir décisionnel cohabiterait donc avec un ministère finalement très centralisé, très loin des réalités des différentes régions forestières de la province. Il semble y avoir une rigidité, voire une intransigeance perçue quant aux demandes de dérogation de l'application du cadre réglementaire en raison de situations particulières à l'échelle régionale ou locale. Des répondants signalent que le Ministère a fait preuve de peu de flexibilité, même dans des cas où un consensus était atteint entre tous les acteurs à la TLGIRT (entrevues M5, C3 et C5). De nouveaux projets, pourtant appuyés par la table locale, semblent également stagner pour cette raison (entrevue M7).

Une personne interviewée évoque également le manque de suivi de la part du Ministère quant aux impacts des décisions sur le terrain (entrevue M3). Deux problèmes semblent s'additionner :

1. Les TLGIRT ne sont pas réellement consultées quant aux décisions prises à l'échelle provinciale. Pour reprendre les propos d'un coordonnateur : « Elles ne sont qu'une goutte dans un grand verre d'eau » (entrevue C3);
2. Les décisions qui ne tiennent pas compte des réalités régionales érodent la confiance des participants aux TLGIRT envers le Ministère, tout comme celle de la population plus largement (entrevue R2).

De plus, une préoccupation quant aux liens entre le Ministère et l'industrie est également présente. Plusieurs membres partagent la perception selon laquelle la rigidité du Ministère s'explique par un objectif premier de répondre aux besoins de l'industrie et de l'approvisionnement en bois des usines du Québec (entrevues M2, M3, M5, M6 et M7). Un membre estime qu'à Québec, le souci premier est l'approvisionnement en bois des usines et que d'autres enjeux forestiers (p. ex., la faune), pourtant importants pour la population québécoise plus largement, tombent dans l'oubli (entrevue M6).

Cette perception est d'autant plus vive lorsque les recommandations d'une TLGIRT ne sont que peu ou jamais intégrées dans la planification locale. Quoique ce ne soit pas une situation généralisée, elle est tout de même rapportée par des membres de plusieurs tables locales. Elle contribue à l'impression qu'il est très difficile de se faire entendre et, plus généralement, à une méfiance des membres vis-à-vis du Ministère (entrevues M3, M5 et M6).

Enfin, dans plusieurs régions du Québec, il y a un roulement de personnel élevé au sein du Ministère. Cette situation se traduit par une perte d'expertise sur une base régulière, ce qui ralentit les travaux des TLGIRT (entrevue M1). Un autre membre signale que l'historique des échanges ainsi que les ententes conclues de manière plus informelle se perdent avec ce roulement (entrevue M5). Enfin, cette instabilité et les effets qui en découlent peuvent



miner la confiance entre les membres d'une table locale et le Ministère (entrevue C3).

### 3.2 Un pouvoir régional : la construction fragile par les acteurs locaux d'une capacité d'action commune

Les critiques des informateurs présentées dans la sous-section précédente suggèrent que la participation dans les TLGIRT est plutôt limitée et même qu'elle tendrait à confirmer le pouvoir des acteurs préoccupés par l'approvisionnement en matière ligneuse. Plusieurs acteurs représentant d'autres intérêts se sont montrés d'accord sur les difficultés rencontrées pour faire valoir les intérêts non ligneux dans leur table locale et sur la présence de mécanismes contribuant à limiter leur pouvoir d'action.

Cependant, cette lecture qui insiste sur le faible pouvoir des acteurs non ligneux n'épuise pas complètement le discours des acteurs sur la participation dans les TLGIRT. Malgré tout, des répondants – souvent les mêmes qui se sont montrés très critiques des limites à leur participation – trouvent également de la valeur à cette participation du fait des nouvelles collaborations locales et régionales qu'elle permet avec le temps.

#### 3.2.1 De la proximité qui permet des collaborations

Si les obstacles à la participation des acteurs représentant des acteurs non ligneux sont bien présents dans le discours des répondants, plusieurs soulignent également leur capacité à surmonter, du moins partiellement, certaines de ces difficultés ou encore à les contourner. Dans la plupart des cas, il est important de le souligner, les acteurs ont dû y mettre du temps et de l'énergie. Malgré des conditions qui n'étaient pas toujours les plus propices, à moyen terme, la participation a permis à ces acteurs de faire certains gains, notamment quant à de nouvelles collaborations avec des acteurs représentant d'autres intérêts. Ces nouvelles collaborations n'excluent d'aucune façon des conflits sur d'autres aspects et des consensus ne sont pas toujours faciles à forger, mais elles sont appréciées par les acteurs.

Plusieurs des acteurs interrogés évoquent un climat de confiance qui s'est installé entre les membres siégeant à leur table locale, malgré les différences d'intérêts. Par exemple, un répondant décrit sa TLGIRT comme étant « particulièrement tissée serrée » (entrevue C3), tandis qu'un autre décrit sa TLGIRT comme une table locale privilégiée en raison de « l'ouverture de tous les intervenants » et que « tout ce beau monde-là est respectueux et innovant » (entrevue M5). Un autre dit de façon évocatrice : « Notre table se rencontre souvent et il y a une belle complicité dans le groupe, un esprit de collaboration et un respect entre acteurs dont les intérêts divergent » (entrevue M1).

Cette complicité n'est pas venue spontanément et, comme le font remarquer plusieurs répondants, il a fallu que les acteurs y mettent du temps. Un membre mentionne à ce sujet l'évolution de la part des représentants à sa TLGIRT qui permet aujourd'hui une collaboration entre les membres, alors que tout le monde semble travailler ensemble et que les discussions, voire le débat sont priorisés (entrevue M8).

Pour d'autres membres, le climat de confiance et de collaboration n'est pas encore tout à fait acquis, mais ils ont confiance que leur TLGIRT va dans cette direction. Ainsi, un membre explique que, s'il n'y a pas encore de vision commune à sa table locale, il y a un fort potentiel pour en créer une. Après les nombreux échanges, un membre dit réaliser que, s'ils ne font que « tirer sur leur coin de couverture, ils ne vont que tourner en rond » (entrevue M4). Un autre membre reconnaît avoir noté que de nouvelles « cultures forestières » (entrevue M5) se développent dans les différentes régions du Québec. La question, pour ce même répondant, est celle des meilleurs moyens pour permettre à ces cultures forestières émergentes de prendre davantage de place pour qu'elles puissent apporter des changements bien nécessaires au régime forestier québécois, longtemps dominé par une culture priorisant très fortement l'approvisionnement des usines.

Par ailleurs, plusieurs répondants soulignent l'utilisation de sous-groupes de travail pour faire avancer certains dossiers et enjeux spécifiques. Ce

mécanisme est vu par plusieurs (entrevues M5, C1, C2 et C3) comme permettant de favoriser une participation soutenue et propice au développement d'une meilleure compréhension des autres intervenants et à la construction de rapports de confiance.

C'est donc dire que les rapports de proximité entre des acteurs engagés dans une même TLGIRT et partageant un territoire forestier favoriseraient à la longue la construction de rapports de confiance. Un membre mentionne à cet effet que les participants qui étaient le plus « hors-contexte » à sa table locale étaient les représentants de MRC, qui habitaient une ville et qui « n'allaient pas souvent en forêt » (entrevue M1). Un autre membre rapporte une plus grande facilité à travailler avec les entreprises forestières, dont les dirigeants sont également des utilisateurs du territoire en tant qu'individus (entrevue M2). Une personne souligne également une meilleure collaboration entre tous les acteurs à la TLGIRT en milieu plus rural qu'elle coordonne; elle attribue cette différence au fait que l'industrie forestière y est bien connue (entrevue C5). À l'intérieur même des TLGIRT, certains groupes collaborent d'avance pour se préparer sur certains dossiers ou sujets de discussion afin d'arriver à prendre plus de place à la table locale (entrevues M4 et C1).

De façon évocatrice, ces rapports de proximité s'étendent aux représentants de bureaux régionaux du Ministère. Plusieurs personnes interviewées différencient très clairement les rapports entretenus avec les représentants régionaux du Ministère – qui participent en personne à la TLGIRT – de ceux entretenus avec le bureau central de ce même ministère. Ainsi, si, pour bien des répondants, les rapports plus difficiles avec le Ministère sont imputables aux organes centraux situés à Québec, on constate chez certains une empathie envers les fonctionnaires régionaux « pris entre l'arbre et l'écorce » (entrevue M3). Un membre rapporte que, même si les responsables régionaux du Ministère sont beaucoup plus au fait des réalités régionales et « qu'on ne peut pas dire que ce monde-là ne nous aide pas – ils nous aident énormément », il a l'impression « qu'à un moment donné, ils ne peuvent pas pousser trop loin sur la machine », la machine étant le bureau central du Ministère (entrevue M2). Un autre explique que certains membres de sa TLGIRT ont l'impression

de toujours essayer des refus de la part des représentants régionaux, mais il rappelle que « les décisions viennent d'en haut, pas des représentants eux-mêmes » (entrevue M1). Questionné à propos de la transparence du Ministère face aux TLGIRT, un autre membre répond :

Localement, ils sont aussi transparents qu'ils peuvent l'être, compte tenu d'un mandat qui est peut-être obscur pour eux. Si j'étais à leur place, je le trouverais obscur et conflictuel, ou pas défini encore ou pas à jour avec les demandes des autres usagers ou utilisateurs [de la forêt publique] (entrevue M5).

Ce même répondant indique aussi :

Je les aime, les gens qui sont là. C'est des gens raisonnables [...], mais je ne suis pas sûr qu'ils ont un mandat clair qui est à jour avec où on devrait s'en aller en foresterie. Ou ils ont plus le mandat de « il faut aller chercher du bois, on va aller chercher du bois. » [...] Puis tout le monde est occupé, puis personne n'a le temps de réévaluer ça. Tout le monde a un peu peur. Moi, ma perception, c'est qu'il y a de la peur de déplaire plus haut à Québec, au MFFP. Je vois des personnes nerveuses d'être trop innovantes. Je vois des personnes nerveuses de déplaire. Il y a quelque chose dans ce ministère-là qui est bizarre à mes yeux (entrevue M5).

Enfin, en lien avec la prédominance des intérêts forestiers, un autre membre spécifie que « ce n'est pas la faute au représentant du Ministère à la TLGIRT, qui a l'obligation de trouver le 300 % de la possibilité forestière afin de favoriser l'accès aux groupes industriels » (entrevue M7). Une personne à la coordination précise également que les représentants régionaux du Ministère « veulent avoir les mêmes choses que les membres de la TLGIRT », mais se retrouvent « contraints par le bureau du MFFP à Québec » (entrevue C2). Dans plusieurs cas, les fonctionnaires régionaux sont perçus non seulement comme les représentants locaux du Ministère, mais comme des alliés de la TLGIRT. Ainsi, des répondants provenant de différentes tables font valoir les efforts de ces fonctionnaires pour accroître

le pouvoir des TLGIRT et, par conséquent, donner un sens à la participation.

Les rapports de confiance qui se sont construits avec le temps entre les participants aux tables locales, y compris avec les fonctionnaires locaux, ont porté certains fruits, que certains répondants ont signalés et qu'ils voient comme des dividendes intéressants de leur participation dans ces unités d'aménagement. Malgré les frustrations exprimées par rapport au Ministère et son suivi déficient des recommandations provenant des TLGIRT, des membres rapportent tout de même quelques gains concernant des spécificités locales qui ont pu être inscrites dans le PAFI local (entrevues M6, M8 et C3). Ainsi, avec la collaboration et l'appui de la Direction générale régionale du Ministère, certaines volontés émergeant de la TLGIRT ont été traduites en objectifs locaux d'aménagement (OLA) et ont permis d'infléchir certains aspects de la planification dans le sens de consensus locaux forgés à la table locale. Par exemple, un membre rapporte qu'au sein de sa table locale, on a entre autres réussi à obtenir quelques mesures de protection environnementale et faunique (entrevue M6). Ce ne sont pas tous les consensus et recommandations de la TLGIRT qui trouvent finalement leur place dans le PAFI, mais, au moins pour certains, les changements apportés sont significatifs et confirment la capacité des tables locales d'influencer en partie la décision.

### 3.2.2 La contribution des coordonnateurs

Les coordonnatrices et coordonnateurs de TLGIRT organisent et facilitent les rencontres entre les membres des tables locales. La manière dont ces personnes assument leur rôle permet de dépasser certaines difficultés identifiées précédemment. En effet, en raison du manque de connaissances techniques de certains acteurs ou de leur méconnaissance du langage forestier, certaines s'assurent de prendre le temps d'expliquer et de vulgariser les informations qui ne sont pas claires pour tous lors des rencontres (entrevues M1, C2 et C3). Selon un membre interviewé, c'est même leur responsabilité de le faire (entrevue M4).

Les personnes coordonnatrices doivent aussi jauger quelle quantité d'informations donner aux

membres pour que ces derniers soient bien informés sans être surchargés (entrevue C3). Des efforts sont également mis pour tenter de contrer la prédominance des préoccupations ligneuses, par exemple en mobilisant des membres pour assurer une meilleure représentativité des différents intérêts et en allouant un temps de parole à tous les membres, quitte à inciter certains acteurs plus discrets à prendre la parole (entrevue C2).

Ce travail n'est évidemment pas sans défis, d'autant plus que la personne coordonnatrice doit demeurer une personne « neutre ». En effet, tout soupçon de partialité – qu'il soit fondé ou non – peut susciter une perte de confiance de la part des membres qui peut être difficile à rétablir (entrevues M3, C3 et C4). Cela dit, en créant un climat de travail bienveillant et en ralliant les membres à travailler ensemble vers l'atteinte d'un objectif commun, le travail de coordination dans plusieurs tables locales semble avoir réussi, du moins en partie, à créer un espace de dialogue et une capacité de forger des consensus sur certains aspects (entrevues M1, M5, M8, C1, C3, C4 et C5). Aux yeux d'un répondant, les gens qui gèrent sa table locale sont « exceptionnels comme gestionnaires, comme ambassadeurs de la TLGIRT. On a des gens qui sont très bien » (entrevue M5).

### 3.2.3 L'engagement continu des membres

Nonobstant les frustrations exprimées par plusieurs, la presque totalité des membres interviewés souhaite continuer à participer à leur table locale (entrevues M1, M2, M4, M5, M6, M7 et M8). En fait, il n'y a eu qu'un seul membre qui a évoqué la possibilité de quitter prochainement sa TLGIRT, après de nombreuses années d'implication.

Ce désir de continuer à participer exprimé par les membres des TLGIRT des trois régions semble découler d'une volonté de prolonger le travail de collaboration amorcé. Certains acteurs y voient même la possibilité de construire une force d'action collective qui pourra éventuellement faire un contrepoids au Ministère (entrevue C2). Ce désir de continuer à s'impliquer est présent même dans les cas de répondants qui ont identifié de façon très critique les nombreuses contraintes à leur participation. Plutôt que de vouloir mettre fin à sa participation, un membre va identifier certains

projets qu'il projette de mettre de l'avant à sa table et qui l'amènent à vouloir poursuivre (entrevue M7). Questionné si l'on devrait maintenir ou non les TLGIRT, un répondant déclare :

C'est-à-dire que différents utilisateurs présentent leurs désirs, doléances, etc., et partagent leurs intérêts et font des compromis? Je ne trouve pas ça trop mal. C'est un bon système. [...] Le gouvernement doit décider quelle est la place de chacun dans la forêt, de nos jours. Je pense qu'il y a quelque chose à régler là, autant d'un point de vue environnemental, de changements climatiques et de diversité de la faune que de l'utilisation de la forêt. Il est plus en haut de la TLGIRT, le problème – s'il y a un problème. En tout cas, il y a des ajustements qui sont requis, qui sont plus au-dessus de la TLGIRT. Les TLGIRT, leur cadre n'est pas mauvais. Je pense que ça marche (entrevue M5).

Dans cette volonté de continuer exprimée par la très grande majorité de répondants, il ne faut pas négliger l'évolution de la participation des individus à travers le temps. Comme l'explique un membre de longue date (presque 10 ans), l'apprentissage du langage et des concepts forestiers, de même qu'une meilleure compréhension des « façons de faire » des forestiers et du Ministère, lui a permis de participer de manière plus significative au fil des années (entrevue M6). Ce travail de construction consenti dans le passé permet, une fois passé le cap de la méfiance entre les différents intérêts, d'accéder à une meilleure compréhension des autres acteurs à la TLGIRT et de leurs réalités. Ce climat de confiance, issu d'un patient travail de construction par les acteurs en proximité, reste toujours fragile. Quoi qu'il en soit, il permet non seulement de faciliter la participation à la table locale, mais aussi d'obtenir des résultats tangibles de cette participation.

Dans la plupart des cas, c'est ce climat de confiance ou les résultats obtenus ou espérés qui amènent les membres à continuer à s'engager. Cette volonté de continuer à s'engager malgré l'impression d'une répartition du pouvoir perçue comme inéquitable confirme le caractère paradoxal de la participation dans les TLGIRT analysées.

## Conclusion

La forêt publique québécoise a été longtemps gérée par les experts de l'État et de l'industrie. Ce n'est que dans les années 1990, avec la création des premières instances de gestion intégrée, que l'on a pu commencer à parler de la forêt publique comme un ensemble de nouveaux territoires de participation. L'institutionnalisation de la gestion intégrée dans la décennie 2000 a offert une occasion de voir dans quelle mesure la participation dans les TLGIRT permettrait de redistribuer le pouvoir sur la forêt publique. Comme nous avons pu le voir d'entrée de jeu, les travaux précédents ont apporté une réponse nette à ce questionnement : les tables locales viennent confirmer le pouvoir exercé par les acteurs traditionnels (Ministère et industriels) du secteur forestier.

Les résultats des entrevues réalisées auprès des participants aux TLGIRT de trois régions proposent une lecture un peu plus nuancée du phénomène. Certes, nous avons pu observer dans les trois régions, comme l'avaient fait les travaux avant nous, la prédominance des experts sectoriels traditionnels, de leur savoir et de leurs préoccupations liées à l'approvisionnement des usines en matière ligneuse. Ces constats ne sont pas sans rappeler le point de vue de plusieurs auteurs en études urbaines (voir, p.ex., Jouve, 2005 ou Sintomer et De Maillard, 2007) qui considèrent la participation comme un instrument au service de ceux qui détiennent déjà le pouvoir.

Toutefois, le récit des répondants de ces trois régions est nuancé par rapport à ce qu'est la participation et à ce qu'elle apporte en matière de pouvoir. Pour plusieurs répondants, dont certains qui ont émis des critiques acérées, avec le temps, la participation a permis aux acteurs provenant d'horizons divers de développer des rapports de confiance et de se doter d'une certaine capacité d'action commune. Cette capacité d'action commune effective – ou en émergence, selon les cas – est ce qui explique que la très grande majorité des participants rencontrés acceptent de continuer à s'investir.

Ces résultats suggèrent que des dynamiques participatives, apparaissant à priori comme différentes, cohabitent dans la gouvernance de la forêt publique québécoise. En même temps que les répondants considèrent que leur participation est rendue difficile par le pouvoir exercé par les experts traditionnels, ils soulignent qu'avec le temps les TLGIRT se sont approprié certains mécanismes qui permettent d'aplanir en partie les difficultés, tout en permettant des initiatives concertées entre les membres de la

table locale. Tout indique que ce sont ces initiatives concertées qui expliquent la volonté de la plupart des membres interrogés de continuer à s'impliquer dans leur TLGIRT et leur souhait d'un renforcement des mécanismes qui favorisent un pouvoir concerté. Ainsi, dans les dynamiques de participation que l'expérience des tables locales nous a permis de voir, des parcelles de pouvoir issues de la concertation s'entremêlent avec des rapports de pouvoir dominés par les experts traditionnels de la forêt publique.

## REMERCIEMENTS

*La recherche présentée dans cet article a bénéficié du soutien du programme Subventions d'engagement partenarial du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que de la MRC de Pontiac. Nous désirons les remercier ainsi que les intervenants des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire qui ont accepté de répondre à nos questions. Nous remercions également les membres du cercle d'écriture du CRDT tenu à l'hiver 2023 pour leurs précieux commentaires.*

## NOTES

- 1 Relativement peu de femmes sont impliquées dans les TLGIRT incluses dans cette étude. Afin de préserver l'anonymat, nous avons utilisé des formulations neutres ou masculines dans tout le texte.
- 2 Appellation depuis la dernière refonte ministérielle de l'automne 2022. Auparavant, il a entre autres porté le nom de ministère des Ressources naturelles; des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs; des Ressources naturelles et de la Faune; et de l'Énergie et des Ressources naturelles.

## RÉFÉRENCES

- Beaulieu, H., Chiasson, G. et Leclerc, E. (2021). Est-ce que l'on est sorti du bois? L'État québécois face au staple forestier, *Canadian Journal of Political Science*, 54(3), 655-673. <https://doi.org/10.1017/S0008423921000342>
- Bernard, A. (2021). *Démystifier la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) au Québec, un acteur à la fois* [Thèse de doctorat, Université Laval]. Corpus. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/71278>
- Bernard, A. et Gélinas, N. (2020). Assessment of a public participation tool by experts: A case study of Quebec, Canada. *Natural Resources*, 11(07), 283-306. <https://doi.org/10.4236/nr.2020.117017>
- Bernier, S. et Le Goff, H. (2018). *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3548349>
- Bissonnette, J.-F., Blouin, D., Bouthillier, L. et Teitelbaum, S. (2020). Vers des forêts de proximité en terres publiques? Le « bricolage » institutionnel comme vecteur d'innovation en foresterie communautaire au Québec, Canada, *Revue Gouvernance*, 17(2), 52-77. <https://doi.org/10.7202/1073111ar>
- Bouthillier, L. (2001). Quebec: Consolidation and the movement towards sustainability. Dans M. Howlett (dir.), *Canadian forest policy: Adapting to change* (p. 237-278). University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781442672192-011>
- Bouthillier, L., Chiasson, G. et Beaulieu, H. (2022). The difficult art of carving space(s) for community forestry in the Quebec regime. Dans J. Bulkan, J. Palmer, A. M. Larson et M. Hobley (dir.), *Routledge Handbook of Community Forestry* (p. 15-28). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780367488710>
- Bouthillier, L. et Roberge, A. (2007). Les intentions des programmes de participation du public appliqués par l'industrie forestière : état de la situation au Québec. *The Forestry Chronicle*, 83(6), 810-817. <https://doi.org/10.5558/tfc83810-6>
- Bureau du Forestier en chef (BFEC). (2019). *Forêt de proximité 085-020*. Gouvernement du Québec. [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/fp\\_085020\\_fiche\\_determination\\_nov\\_2019.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/fp_085020_fiche_determination_nov_2019.pdf)



- Bureau du Forestier en chef (BFEC). (2023). *Programme des forêts de proximité*. Gouvernement du Québec.  
<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilites-forestieres/forets-proximite>
- Castonguay, S. (2016). *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*. PUL.
- Chiasson, G., Mévellec, A., Bouthillier, L. et Boucher, J. (2020). Gouvernance forestière et changement d'échelle : le rôle ambigu de l'État dans la mise en place d'instances régionales. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 17(2), 30-51.  
<https://doi.org/10.7202/1073110ar>
- Chiasson, G., Bernard, J.-P. et Charlebois, M. (2018). Le secteur forestier. Dans Y. Fournis, M.-J. Fortin, G. Brisson, G. Chiasson et M.-C. Prémont (dir.), *L'économie politique des ressources naturelles au Québec : régimes de ressources et territoires dans trois secteurs* (p. 19-66). PUL.
- Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe). (2004). *Rapport*.  
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/35677>
- Fortin, M. J. et Brassard, M. J. (2015). Un paysage institutionnel en recomposition : au-delà des structures, quelles perspectives pour la gouvernance territoriale? *Revue Organisations & territoires*, 24(3), 43-52.
- Gaudreau, G. (1999). *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario, 1840-1900*. McGill-Queen's University Press.
- Howlett, M. et Rayner, J. (2001). The business and government nexus: Principal elements and dynamics of the Canadian forest policy regime. Dans M. Howlett (dir.), *Canadian forest policy: Adapting to change* (p. 23-62). University of Toronto Press.  
<https://doi.org/10.3138/9781442672192-004>
- Jouve, B. (2005). La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. *Revue française de science politique*, 55, 317-337. <https://doi.org/10.3917/rfsp.552.0317>
- Leclerc, É. et Andrew, C. (2013). *Les tables de concertation de gestion intégrée des ressources forestières : est-ce que les GIR gouvernent?* Dans G. Chiasson et É. Leclerc (dir.), *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : une avenue de développement des régions périphériques?* (p. 127-146). PUQ. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18ph543.9>
- Lindsay-Fortin, F. (2017). *Gouvernance territoriale et tables de gestion intégrée des ressources et du territoire : analyse du discours des acteurs de la Capitale-Nationale* [Mémoire de maîtrise, Université Laval]. Corpus. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/27823>
- Martineau-Delisle, C. et Nadeau, S. (2010). Assessing the effects of public participation processes from the point of view of participants: Significance, achievements, and challenges. *The Forestry Chronicle*, 86(6), 753-765.  
<https://doi.org/10.5558/tfc86753-6>
- Sintomer, Y. et De Maillard, J. (2007). The limits to local participation and deliberation in the French 'politique de la ville'. *European Journal of Political Research*, 46(4), 503-529. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6765.2007.00698.x>
- Tardif, J., Bissonnette, J.-F. et Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec : réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, 93(01), 58-70.  
<https://doi.org/10.5558/tfc2017-011>